



# Théâtralement Votre

Association Théâtrale de Neuvecelle

[www.theatralementvotre.fr](http://www.theatralementvotre.fr)

## NeuveScène'26

### 16<sup>ème</sup> festival de théâtre amateur

2 - 3 - 4 octobre

*Et*

9 - 10 octobre

## Dossier de candidature

- Nom de la Troupe :
- Titre de la pièce :
- Personne à contacter (nom et prénom) :
- E-mail :
- Téléphone :

Dossier à remplir et à envoyer à  
[neuvescene@gmail.com](mailto:neuvescene@gmail.com)

Neuvecelle --- Haute-Savoie

**NEUVESCÈNE'26**  
**REGLEMENT**  
**Page à conserver par la Troupe candidate**

### **Article 1 : Conditions de participation**

La compagnie Théâtralement Vôtre organise le festival de théâtre amateur Neuvescène'26 qui se déroulera sur deux week-ends les 2-3-4 et 9-10 octobre 2026. Les troupes postulantes doivent déposer leur dossier de candidature par e-mail à l'organisateur, avant la date limite.

Aucun spectacle ne sera sélectionné sans être vu :

- En représentation, sur invitation d'au moins 2 personnes, (au nom de Festival NeuveScène) ou à défaut en répétition,
- Ou en nous envoyant le spectacle complet en format numérique ou un lien vidéo.

### **Article 2 : Comédiens**

Toutes les comédiennes et comédiens présents sur scène devront être des amateurs et bénévoles.

### **Article 3 : Inscriptions**

Les inscriptions seront **closes le 15 mai 2026**

### **Article 4 : Comité de sélection**

Un comité de sélection sera mis en place pour choisir les spectacles. Les membres de ce comité seront mandatés pour aller voir les représentations et ne pourront programmer que les spectacles vus avant le 28 mai 2026 (en direct ou sous forme de captation vidéo). Toute candidature dont le spectacle ne pourra pas être vu avant cette date ne sera pas retenue. Chaque troupe candidate devra fournir une captation vidéo de bonne qualité de son spectacle, qui pourra servir pour la sélection. Merci de joindre 2 invitations pour l'une de vos dates de spectacle (en accord avec l'organisateur) à votre inscription. La programmation sera définitive le 6 juin 2026. Toutes les compagnies candidates recevront une réponse par mail, qu'elles soient retenues ou non.

### **Article 5 : Le spectacle et la technique**

Chaque compagnie postulante devra indiquer dès le dépôt du dossier de candidature leurs éventuelles impossibilités de jouer sur un ou des horaires des week-ends du festival. Pour des impératifs d'organisation, chaque troupe devra indiquer la durée réelle du spectacle, en précisant également le temps de montage/démontage. L'organisateur met à disposition des compagnies une dizaine de projecteurs (PC 1000Watts et PAR, avec gélatine de couleur), ainsi qu'un équipement son. La compagnie peut apporter sa console et/ou son ordinateur. Pas

de vidéoprojecteur fourni. Pour le son, pas d'équipement HF disponible. La régie son et lumière sera assurée par le(s) régisseur(s) de la compagnie sélectionnée.

## Article 6 : La scène

Largeur de scène : 6 mètres, Profondeur : 4 mètres, Hauteur : selon plan disponible sur le site [www.theatralementvotre.fr](http://www.theatralementvotre.fr)

Les décors ne devront être ni vissés ni cloués sur la scène.

Il ne pourra pas être utilisé :

- De fumée (déTECTEUR de fumée)
- De flamme nue (bougie, torche, flambeau, etc...)
- D'appareil contenant des liquides inflammables
- De laser de classe supérieure à la classe I.

Le démontage des décors et des éléments techniques sera effectué juste après chaque représentation.

L'organisateur met, à la disposition des troupes, les bénévoles pour les assister dans leur installation, néanmoins la troupe devra être autonome pour charger et décharger son matériel.

## Article 7 : Assurance

Chaque troupe programmée devra être couverte par une assurance « responsabilité civile » et fournira une attestation à l'organisateur.

## Article 8 : Droits d'auteurs

Les droits d'auteurs seront à la charge de l'organisateur. Les troupes doivent faire parvenir IMPÉRATIVEMENT tous les renseignements concernant leur spectacle (autorisation SACD, adaptation, durée) au moment de l'inscription et pour la SACEM, le détail des œuvres musicales taxées. La ou les déclarations seront effectuées par la compagnie dans le mois précédent, en indiquant notre adresse comme payeur. (Nombre de places assises : 150)

Bien vérifier que l'autorisation est à jour pour la date du Festival.

## Article 9 : Prise en charge

Les personnes prises en charge par le Festival sont :

Les comédiens du spectacle + 2 techniciens + le metteur en scène.

## Article 10 : Repas – Hébergement - Déplacements

Déplacements :

Chaque troupe invitée, dont le siège est situé à plus de 60 km de Neuvecelle aller-retour, pourra bénéficier d'une indemnité de déplacement (0.38 €/km), ref ViaMichelin pour 2 véhicules maximum. Remboursement maximum 350€.

Repas :

Chaque comédien, technicien ou metteur en scène bénéficiera d'un repas gratuit le jour de leur représentation et pourra assister à toutes les représentations

gratuitement présentées au festival. En cas de désistement tardif (une semaine avant la représentation) d'une personne inscrite au repas le jour de votre représentation, le prix du repas (10 €) sera déduit du défraiement kilométrique. Les autres prestations seront payantes. Pour les autres repas, le prix est fixé à 10€ par personne sur réservation préalable auprès du comité d'organisation.

Hébergement :

L'hébergement est à la charge de chaque compagnie.

### **Article 12 : Engagement de chaque troupe**

Chaque troupe s'engage à participer à l'interview d'une durée de 15 minutes après le spectacle.

### **Article 13 : DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Le dossier d'inscription doit comporter obligatoirement :**

- Les fiches de renseignements remplies (page 5-6-7 de ce document)
- La copie de l'autorisation de jouer en France : SACD, SACEM si musique
- La copie de l'attestation de Responsabilité Civile
- Le plan de feu, plan décor et la fiche technique du spectacle
- Invitation pour 2 personnes, (au nom de Festival NeuveScène) ou à défaut invitation en répétition ou envoyer le spectacle complet en format numérique ou un lien vidéo

**Le dossier de candidature est à envoyer par mail avant le 15 mai 2026 à :**

*Le dossier ne sera étudié que s'il est complet.*

[neuvescene@gmail.com](mailto:neuvescene@gmail.com)

### **Confirmation de sélection**

Lors de la confirmation de sélection définitive, les troupes devront fournir :

- 6 affiches papier Format A3 et format numérique + 4 photos numériques, au minimum, pour la promotion du spectacle. La troupe s'engage à faire figurer sur son site Internet ou son blog un lien avec l'adresse du site du festival
- Les séquences sonores via fichiers MP3
- Le nombre de personnes pour le repas après la représentation. Pour rappel, en cas de désistement tardif (une semaine avant la représentation) d'une personne inscrite au repas le jour de votre représentation, le prix du repas (10 €) sera déduit du défraiement kilométrique.
- Pour les autres repas, le prix est fixé à 10€ par personne sur réservation préalable auprès du comité d'organisation.

Tous les membres de la troupe engagée devront prendre connaissance du présent règlement, en particulier les techniciens (lumière et son).

Contact du Festival de Théâtre amateur NeuveScène'25 pour toute question, les inscriptions, envois d'affiches :

Nicole ROBAIN 507 C Avenue de Milly 74500 NEUVECELLE  
06 85 18 18 80 / [neuvescene@gmail.com](mailto:neuvescene@gmail.com)

Le technicien du festival prend contact avec chaque troupe sélectionnée pour convenir de l'heure d'arrivée le jour de la représentation et discuter des moyens techniques mis à disposition.

José ROBAIN 06 01 73 51 21

La troupe déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte l'ensemble des articles.

Le :

**Nom (lisible) et Signature du responsable**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**Page à remplir et à renvoyer**

- Nom de la Troupe :
- Adresse du Siège de la Troupe :
- Fait-elle partie d'une fédération ?  Oui  Non

Si oui laquelle :

- Responsabilité civile :  Oui  Non
- Président(e) de la troupe :
- Site web de la Troupe :
- E-mail de la troupe :
- Personne de contact :

## RENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### Renseignements sur le spectacle proposé

- Titre :
- L'œuvre est-elle soumise aux droits d'auteur :  Oui  Non
- L'œuvre contient-elle des musiques assujetties à la SACEM :  Oui  Non

Si oui, détail des musiques et durée de diffusion

- Durée du spectacle :
- Auteur :

- Genre :
- Type de public :  Tout public  A partir de 12 ans  Autre, précisez :
- 
- Résumé de la pièce :
- Cochez votre préférence de date de représentation (sous réserve des possibilités de programmation)

<b>Vendredi 2 octobre</b>	<b>20h30</b>	
<b>Samedi 3 octobre</b>	<b>20h30</b>	
<b>Dimanche 4 octobre</b>	<b>19h</b>	
<b>Vendredi 9 octobre</b>	<b>20h30</b>	
<b>Samedi 10 octobre</b>	<b>20h30</b>	

- Dates et lieux des représentations à venir :

<b>DATE</b>	<b>À</b>

- Composition de la troupe pour la pièce proposée

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Rôle (acteur ou technicien)</b>
<b>1</b>			
<b>2</b>			
<b>3</b>			
<b>4</b>			
<b>5</b>			
<b>6</b>			
<b>7</b>			
<b>8</b>			
<b>9</b>			
<b>10</b>			

#### **Liste des documents à fournir :**

- Les fiches de renseignements remplies (page 5-6-7 de ce document)
- La copie de l'autorisation de jouer en France : SACD
- SACEM si musique
- La copie de l'attestation de Responsabilité Civile
- Le plan de feu, plan décor et la fiche technique du spectacle
- Invitation pour 2 personnes, (au nom de Festival NeuveScène) ou à défaut invitation en répétition ou envoyer le spectacle complet en format numérique ou un lien vidéo